

**MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE**  
**850, Rue des Distilleries**

**16130 ANGEAC-CHAMPAGNE**

**Tél. : 05.45.83.74.42**

**Fax : 05.45.83.64.19**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017**

Sur convocation du 09 janvier 2017, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : Messieurs Pascal BRUNETEAU, Gérard CHEVOLLEAU, Ludovic DAVIAUD  
Gérard FAURIE, Jean-Philippe GRAMAIN, Michel JASMIN, Laurent NERFIE, Henri  
PERIER

Mesdames Lydie BLANC, Maryse DOUBLET, Eliane GASNIERE, Carole  
VANDEVOORDE-SAUNIER

Absentes : Nathalie CALVEZ, Alexandra NADAUD

Début de la Séance : 18 H 30.

Nommé secrétaire de Séance : Madame Eliane GASNIERE

Avant le commencement de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : participation financière au SIVOS – avance 2017, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

### **1. VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur de la commune. Le Comité Technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale, a examiné celui-ci et émit un avis favorable. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce règlement.

### **2. FIXATION DE L'IRL 2016**

Chaque année, la commune fixe l'indemnité représentative de logement 2016 pour les instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction. Le Conseil Municipal décide de procéder à la reconduction du montant de l'IRL de 2185 €, ceci à l'unanimité.

**3. APPROBATION DE LA TRANCHE 1 DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG ET DES ABORDS DE LA MAIRIE**

Après la validation de l'avant projet en date du 28 novembre 2016, Monsieur le Maire présente l'estimation des travaux de l'aménagement du centre bourg et des abords de la mairie pour un montant de 420 857,19 euros HT.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**4. AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A DEMANDER UNE SUBVENTION DETR AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour une demande de DETR concernant l'aménagement du centre bourg et des abords de la mairie.

**5. AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A DEMANDER UNE SUBVENTION AUPRES SU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention concernant l'aménagement du centre bourg et des abords de la mairie.

**6. APPROBATION DU PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel des travaux d'aménagement du centre bourg et des abords de la mairie – estimation du projet suivant AVP tranche 1 pour un montant de 420 857, 19 euros HT :

DETR (23%) .....	96 797
Réserve parlementaire.....	15 000
Département.....	70 000
.....	<b>181 797</b>
Prêt.....	180 000
.....	<b>361 797</b>
Autofinancement.....	59 060,19
TOTAL HT .....	<b>420 857,19</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le plan prévisionnel de financement.

**7. MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 12 novembre 2016.

Ce projet porte exclusivement sur le changement d'adresse du siège du syndicat qui, désormais, est situé 3, rue d'Alexandrie – Ma Campagne - à Angoulême (article 4).  
Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve la proposition de modification de statuts présentée.

#### **8. PROPOSITION DE REVISION DES LOYERS AU 01 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal de la nécessité de délibérer sur la non augmentation des loyers communaux en 2017 du fait de la faible inflation.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les loyers communaux en 2017.

#### **9. DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE D'UN VOYAGE SCOLAIRE (COLLEGE DE SEGONZAC)**

Mademoiselle Manon BLANCHARD et Mademoiselle Cypriana FAURE sollicitent la commune pour une subvention pour un voyage au Chambon, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une subvention de 50 € par personne.

#### **10. PARTICIPATION FINANCIERE AU SIVOS – AVANCE 2017**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le SIVOS demande une avance sur la participation financière 2017 de la commune d'un montant de 20 000 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

#### **11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- L'association ANGEAC LOISIRS a sollicité la commune pour disposer du hall de la salle des fêtes les mardis impairs. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable, une convention de mise à disposition sera signée après fourniture de divers documents de l'association.
- La commission en charge des espaces verts s'est réunie le 11 janvier 2017 afin de se positionner sur les nouvelles techniques d'entretien. Le Conseil Municipal propose une période transitoire en utilisant des produits biocontrôlés avec le sigle UAB à base de substances végétales.
- Grand Cognac communauté d'agglomération va procéder au vote du président, des vice-présidents et des délégués le jeudi 19 janvier 2017 à 18h30 au CASTEL à Châteaubernard.

Clôture de la Séance : 19 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.